L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 27 DECEMBRE 1881.

Louisiane.

Le Louisianais (paroisse St Jacques) du 25 décembre :

La roulaison est à peu près finie chez nous.

Car nous n'entendons plus autour de nous que le sifflet de l'habitation Rose, qui est un merveilleux sifflet.

Les planteurs sont-ils contents ?

L'est-on jamais ?

A vrai dire, bien que la canne ait rendu, pour nous servir de l'expression consacrée, la récolte n'est point de celles qui comptent au livre d'or des habitants.

—L'hiver viendra-t-il cette année ?

Car, jusqu'à présent, nous nous sommes crus au printemps des roses, et, l'autre jour, mardi dernier, les oiseaux moqueurs chantaient comme en avril et ribaissaient comme en mai.

—Bizeux que certains poètes !

Mais une bonne gèle vaudrait mieux.

L'agriculteur et le jardinier savent pourquoi.

Paris, l'état sanitaire de notre paroisse n'est pas excellent. Fièvres par ci, fièvres par là. Dèèbè à droète et dèèbè à gauèbe.

Le Meschacébé (paroisse St-Jean-Baptiste) du 24 décembre :

—Les appréhensions que nous avons formulées dans notre avant-dernier numéro, n'étant trait à l'état sanitaire de notre paroisse, n'avaient rien d'exagéré, malheureusement, puisque depuis cette époque la mortalité occasionnée par des fièvres graves a été ce qu'elle n'est ordinairement pas à cette époque de l'année. Nous croyons donc devoir encore inviter nos familles à ne rien négliger pour ménager aux malades des soins sérieux ; et les renseignements que nous avons obtenus nous permettent d'ajouter que la quinine, ce médicament héroïque—lorsqu'il est bien administré,—ne semble avoir aucun effet contre les fièvres dont nous nous occupons et qui souvent, promptement, le caractère typhoïde on ont caractérisées par une pernicieuse suivant fatale. Toutefois, ne voulant nullement semer l'alarme, nous nommerons heureux de pouvoir ajouter que bien des malades sont entrés en convalescence et que le nombre des cas graves semble diminuer.

—Notre tâche de chroniqueur est bien pénible, cette semaine. Nous avons à enregistrer la mort de trois jeunes hommes ravis à leur famille dans la fleur de l'âge, à un moment où la vie laisse entrevoir aux plus belles illusions. Le premier, décédé samedi matin, le 17, Sidney Béthancourt, était le fils de notre bon citoyen, M. B. S. Béthancourt, déjà si douloureusement éprouvé, il y a un mois, par la perte de sa fille. Le jeune Sidney, âgé de 18 ans, était l'espoir de sa famille. Doux, paisible et laborieux, il était généralement estimé. et sa perte a été vivement sentie par ses nombreux amis. Lundi soir, un autre jeune homme du même âge, Septime Bonier, succombait, après plus de vingt jours de maladie, à une fièvre typhoïde. Le même soir mourait M. Bailly, âgé de 23 ans, atteint d'une maladie pulmonaire. Nous offrons aux familles éplorées nos compliments de condoléance.

—*L'Eglise St. Pierre* offrait mardi soir un spectacle solennel, celui de l'union de deux jeunes cœurs ardents et aimants, hostant sous la flamme divine du plus sublime sentiment. M. Albert Haydel, fils de notre estimable ex-so-parroissien, M. Alphonse Haydel, conducteur à l'antel en charmante fiancée, Mlle Adèle Kétine, aimable jeune fille aux grâces créoles et séduisantes, et le révérend père Rodoil donnait au jeune couple la bénédiction nuptiale. Nous offrons aux nouveaux époux nos plus cordiales félicitations et faisons des vœux pour leur bonheur.

L'Etoile d'Ibérie, du 24 décembre :

Temps variable, changements subits, sans trop de pluie toutefois. Les roulaisons sont à peu près terminées, et en résumé,tant les rapports de cette année, nous voyons à la fois nos doutes justifiés et nos appréhensions a peu près exacten. Nulle part nous n'avons à noter les rendements extraordinaires dont on a été prodigue et de Paroisse nous voyons qu'en somme au lieu d'avoir à déduit présumé de moitié dans la récolte de sucre, elle se chiffrera par une diminution variant de 29 à 32 pour cent de celle de l'année dernière, prise en masse, bien entendu, car dans maints endroits cette proportion est plus forte et dans bien fable selon le sol, la condition du plant et des souches, et le plus ou moins de pluie en temps opportun. Somme toute il n'y a pas à crier victoire, mais il n'y a pas, non plus, à se livrer au découragement, d'autant plus que, Dieu aidant, la prochaine récolte, vu l'état du plant et des souches, promet d'être exceptionnelle.

—A la Nouvelle-Ibérie, mardi dernier, M. Alfred Hébert, de l'île Piquante, a épousé Mlle Flavie Breaux, fille de M. Décité Breaux, de notre ville. Nous leur offrons nos sincères félicitations.

Jeudi dernier, le Rév. A. E. Clay a marié M. D. H. Lewis à Mlle Mary Barthe. Bonheur complet est notre souhait pour eux.

L'Observateur de St Martinville, du 24 décembre :

Lundi et mardi, nous avons eu un temps désagréable et malsain. Le pluie fine agaçante que chassait le vent d'est pendant ces deux journées est devenue plus forte mardi soir, et nous avons eu un véritable déluge. Nos coulées sont devenues des bayous d'importance, et nos dangs des lacs superbes tentant et attirant les canards contre lesquels les chasseurs se sont mis à guerroyer, s'en donnant à cœur joie.

Le Tèèbe, redevenu humble bayou dans ces temps secs, va de nouveau prendre un petit air de rivière, ce qui facilitera énormément nos planteurs dans l'expédition de leur récoltes.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le temps s'est mis au beau, et le soleil nous prodigue ses rayons chauds et vivifiants. On se met avec plaisir à l'abri du vent froid de l'ouest, pour se chauffer au soleil, dont la chaleur est si douce et si agréable..... en hiver, bien entendu. Aussi nous avons remarqué plusieurs groupes, s'abritant du vent, se chauffant comme lézards au soleil, finement avec volupté, cigarettes, cigares et pipes.

Le Sentinelle de Thibodaux du 24 décembre :

Depuis la clôture des travaux de roulaison, les champs se préparent pour recevoir l'ensemencement de la prochaine récolte. Jusqu'ici, le temps a été très propice pour ces travaux et tout fait présumer, qu'après les fêtes de Noël et du jour de l'an, ils se continueront avec une nouvelle ardeur.

Les eaux du Bayou continuent à baisser, mais il reste encore assez d'eau pour la navigation des gros bateaux à vapeur.

—Ceux qui ont fait une récolte de patates douces feront bien de les mettre dans un lit de foin ou de graines de coton pour les préserver de l'action du froid ; c'est une préservation absolument nécessaire ; la patate douce gèle facilement, mais bien protégée, elle se conserve même toute la saison du froid.

Le Méridional d'Abbeville (paroisse Vermilion), du 24 décembre :

La roulaison est achevée, ou peu s'en faut. On ne voit plus de fumée, on n'entend plus les sifflets de l'on ne mangera plus de cuite. C'est à peu près la fin des autres paroisses sucrières. Les rendements ont été généralement moyens et notre paroisse donne pour récolte au-dessus de 50 pour cent de celle de l'année dernière.

—Il est un fait remarquable, c'est que, depuis quelques années, la race animale, dans notre section, s'est améliorée considérablement. Il n'est pas rare de voir, dans les environs, de belles vaches, des génisses admirables, des races de choix. L'époque n'est pas éloignée où chacun devra limiter le nombre de bêtes à cornes. La campagne n'offre plus les ressources d'autrefois. Le parquage s'étendant tout seul, pour ainsi dire; chacun réclame sa portion de terre, sans bruit; même on en donner avis à ses voisins, qui voient cette transformation avec déplaisir. Une vache créole ordinaire donne quelques tasses de lait, tandis que celle qui est de race en donne un et deux gallons. Celle-ci n'est pas plus difficile à nourrir que la vache créole; elle est zoonotique et sujette à de certaines maladies d'acclimatation, chose assez naturelle. Les descendants de ces animaux supportent aussi facilement que les natifs les intempéries du climat. Dans les villages, sous le rapport du lait et de la nourriture, il est préférable de se procurer celles qui offrent les avantages plus haut mentionnés. Nous avons espérer que, comprenant cet, nos villageois courant prendre les mesures nécessaires pour atteindre ce but, dans leur intérêt.

Nouvelles Télégraphiques.

L'Italie et la France.

Rome, 22 décembre. — Hier au sénat italien M. Mancini, ministre des affaires étrangères, répondant à une interpellation de M. Caracciola, a déclaré que le gouvernement italien avait adressé à la France des plaintes au sujet des événements de Tunisie. "L'Italie, a ajouté M. Mancini, s'est abstenue de tout acte pouvant être considéré comme une reconnaissance du traité du Bardo. L'Angleterre a adopté une attitude faisant supposer qu'elle a accepté tacitement ce traité. Les négociations concernant le paiement d'indemnité aux victimes de Sfax sont en bonne voie."

M. Charles Blanc.

Paris, 22 décembre.—M. Charles Blanc, critique d'art éminent, atteint d'un cancer au visage, est dans une situation désespérée. On s'attend à chaque instant à apprendre la nouvelle de sa mort.

L'ambassade d'Espagne à Paris.

Madrid, 22 décembre. — "El Liberal" annonce que le maréchal Serrano succèdera en date de Fernan Nunez en qualité d'ambassadeur d'Espagne en France.

Paris, 21.—Le général Türr parlant à une réunion de la Société de Géographie, a exprimé l'opinion que l'attitude des Etats-Unis envers l'entreprise du canal de Panama subira un changement semblable à celui qui s'est produit dans les vues de l'Angleterre, qui, annulant que le canal fut proposé, pensait qu'il était nécessaire de fortifier Aden.

Tempête en Angleterre et en France.

Londres, 21 décembre.—Une violente tempête a sévi hier en Angleterre et en France. Il existe une station qui a été complètement démolie, et il y a eu 2 tués et 13 blessés. A Paris dans le marché aux fleurs de la place de la Madeleine des baraques ont été renversées. On signale de nombreux accidents maritimes sur le littoral français.

Un roi disparu.

L'Evening Telegram a reçu la dépêche suivante de Paris, 22 décembre :

"Le roi Louis de Bavière a de nouveau disparu de Hohenschwangau sans laisser aucune indication indiquant l'endroit sur lequel doivent lui être adressées ces lettres et journaux. Toute information concernant le lieu où s'est retiré ce monarque excentrique sera reçue avec remuanissance par ses centaines affligés."

La réforme électorale en Italie

Rome, 21 décembre.—Le sénat a adopté hier, par 142 voix contre 55, l'article du projet de loi sur la réforme électorale accordant le droit de vote à tous ceux qui savent lire et écrire. Le sénat a ensuite adopté l'ensemble du projet de loi.

Russie et Egypte.

Rome, 20 décembre.—Le commandant du cuirassé italien *Affondatore* mouillé actuellement à Alexandrie, Egypte, a reçu l'ordre de se tenir à la disposition du consul général italien dans cette ville.

En vertu d'un accord survenu entre le représentant italien et Chérif Pacha, le premier ministre égyptien, le commandant de l'*Affondatore* participera à l'enquête touchant le récent émeute de Suez.

Affaires d'Allemagne.

Londres, 23 décembre.—Plusieurs journaux allemands disent qu'en blâme vivement dans les sphères officielle l'introduction du nom de l'empereur dans les débats parlementaires. Ces mêmes journaux croient pouvoir affirmer que lors des récentes conférences qui ont eu lieu entre l'empereur, le prince héritier et le prince de Bismark, il a été surtout question de cette affaire.

L'association des marchands de Dantzig a protesté contre les déclarations économiques du prince de Bismark ; elle fait remarquer le fausseté de la théorie d'après laquelle la charge des droits d'importation ne pèse pas sur le consommateur mais bien sur le producteur étranger. Cette Association dit que les intérêts commerciaux de l'Allemagne sont atteints par la politique douanière nouvelle.

Le canal.

Bruxelles, 22 décembre — Le *Nord* écrit : "Aucune garantie de neutralité du canal de Panama ne peut être offerte si elle n'est exercée par toutes les puissances. Nous ne voyons pas comment la controverse soulevée par la dépêche de M. Blaine pourrait avoir d'autre résultat que cette garantie."

Législature de la Louisiane.

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE.

Sénat.

A midi, le président Walton annonce qu'en vertu de l'autorité dont il est investi comme président du Sénat, et conformément à la proclamation du gouverneur, il appelle le Sénat de l'Etat de la Louisiane à l'ordre en session spéciale extraordinaire.

Le sénateur Arroyo lit la proclamation du gouverneur.

Sur motion de M. Lockett, le président est autorisé à nommer un comité de trois membres pour informer le gouverneur que le Sénat est organisé et prêt à recevoir toute communication qu'il aurait à lui adresser.

Le sénateur est chargé d'annoncer à la Chambre que le Sénat est organisé.

Le même avis est donné au Sénat de la part de la Chambre.

Le bill de la Chambre pour la vente de la Maison d'Etat à la Nouvelle-Orléans, est référé au comité de finances.

M. Aby présente un bill portant que les fonds de la taxe d'intérêt, maintenant disponible, seront placés en bons de l'Etat de la Louisiane et que le Trésorier fera le placement sous la direction du Gouverneur de l'Etat. Le Trésorier devra en faire de l'argent toutes les fois que cela sera nécessaire, pour payer l'intérêt de la dette. Toutes lois contraires sont rappelées.

Le bill est référé au comité de finances.

Le gouverneur n'ayant, pour le moment, aucune communication à faire, le Sénat s'ajourne à mardi à midi.

Chambre des Représentants.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi et 61 membres répondent à l'appel.

M. Heidenheim présente une résolution pour déclarer les nécessités de l'Etat et pour consacrer une clause pour la milice aux frais de l'Etat.

Le bill No 46, pourvoyant aux frais de la présente session extraordinaire, est alloué $10,000 pour la Chambre et $3540 pour le Sénat, est adopté par 62 contre 1.

M. Mandely présente un bill pour placer le fonds d'intérêt en bons des Etats-Unis. Référé au comité des voies et moyens.

M. Heidenheim demande que la Chambre prochée à l'élection d'un bureau d'impression.

Les candidats nommés sont MM. Bulger, Seay, Kavanaugh, Allain, Robertson et Chrétien. Bizet, M. Seay 49, Robertson 33, et Chrétien 46.

La Chambre se forme en comité général et reprend la discussion du bill de Hennessy sous la présidence de M. Cavanagh.

Quand la section 6, substituant rapporté par le comité à la section du bill, est lue, concernant la taxe sur les affaires de cotton et de sucre, les factoreie, les grands manufacturières, etc.

M. Richardson favorise une diminution, attendu que la taxe est de beaucoup supérieure des affaires et que la Constitution dit que les taxes doivent être égales et uniformes.

MM. Cosgrove et Ogden s'en réfèrent au bill de licence présenté par M. Richardson, au commencement des vingt jours de la session extraordinaire, et qui favorisait des taxes plus élevées que celles qui sont dans le substitut à la section 6.

La section, disent-ils, a été acceptée par le comité des trois Bouches ; ils demandent que les deux plus basses chiffres soient ajoutées pour de plus petites affaires dans la même branche, afin de les faire payer moins que des affaires plus grandes. Ce qui a été accepté par le comité des voies et moyens.

M. Seay dit que sans la section 6 une seconde section n'aurait pas été appelée attendu que le bill aurait été adopté il y a plusieurs jours, signé par le gouverneur et promulgué comme loi. M. Seay appuyera les amendements du comité.

M. Richardson objecte à la taxe de $1000 sur les hangars à coton, comme étant excessive.

M. Ogden, de Bossier, remarque que cette riche corporation ne paye l'année dernière que $150, bien qu'elle demande un dividende de 16 pour cent et fit un bénéfice clair et net de $25,000 à $30,000. On peut la donner payer facilement $1000.

Les bar rooms (buvettes) sont rangées dans le bill pour une taxe de $750 à $100 par an. Ce dernier montant a été présenté comme compromis ; c'est la taxe des plus petits bar rooms ; la taxe originale du bill étant $150 et les membres de la ville déclarant qu'elle soit réduite à $50, dans les établissements où les liqueurs sont vendues en moins grande quantité qu'une pinte.

A 5 heures, le comité général lève la séance et rapporte progrès. Toutes les substitutions faites par le comité des voies et moyens sont adoptées avec de très légères amendements, après quoi la Chambre s'ajourne à mardi, à midi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1881.
Température—Beau temps, vent du nord-est, température stationnaire ou plus haute.

Température du 26 décembre 1881
Thermomètre de C. DUBAIN, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin	46	8
Midi	59	20
3 P. M.	62	17
6 P. M.	68	20

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les 48 heures.

Mariages.

Adam Hack à Mme Veuve Berthe Karg ;
Thomas Reed à Mlle Marie A Merle ;
Charles Royet à Clara Karst ;
Fred Coleman à Mme Veuve Marie B Guignard ;
Thomas O'Brien à Mlle Marie E Gill ;
R Bostes à Mlle J Mitchell.

Naissances.

Mme Leonard Heitz, une fille, 12 décembre ;
" John A Stossé, un garçon, 24 novembre ;
" Andrew Mann, un garçon, 25 décembre ;
" F Blanchard, une fille, 25 décembre ;
" Joseph Barnard, une fille, 18 novembre ;
" Charles Angelain, un garçon, 21 nov ;
" Michael Dupre, un garçon, 22 février ;
" Mamon Miller, un garçon, 5 juin ;
" Daniel Ferguson, une fille, 8 novembre ;
" Henry Munster, une fille, 16 décembre ;
" Guiseppe Casorti, un garçon, 22 déc ;
" James F A Ayer, une fille, 16 décembre ;
" Wm Schreiber, une fille, 11 décembre ;
" Jos H DeGrange, une fille, 25 décembre ;
" Robert Lanliger, un garçon, 18 nov ;
" August Dupre, un garçon, 22 décembre ;
" Valentine Duplain, une fille, 13 nov ;

Décès.

Mary Ellen Derol, 4 mois, 490 rue Dauphine ;
Christopher Gallager, 55 ans, Chemin de Gentilly, près du Fair Grounds ;
Alice, 28 mois, 461 rue Poydras ;
Carl Bikar, 1 an, 359 rue Bagatelle ;
Mary M Dora, 2 mois, 70 rue Marais ;
Mme Veuve Therese Westermark, 98 ans, 226 rue Commune ;
Mme W D Jones, McComb City ;
Louis Roary, c., 8 mois, Freeburg ;
Mlle Molly J Crofton, 24 ans, 86 rue Bourgogne ;
Joseph Powell, 60 ans, 243 rue Burgundy ;
Alice A Thelman, 27 ans, 297 rue St-Louis ;
Mme Marie Meyer, 43 ans, 962 rue St Claude ;
James Davenport, 50 ans, No 181 rue Dauphine ;
Mlle Caroline Philippon, c., 73 ans, No 45 rue Orléans ;
Selina Gogillon, c., 56 ans, No 189 rue St-Louis ;
Mlle Marie Gordon, 28 ans.

Décès de la semaine.—Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, 119 personnes, dont 19 de la phthisie pulmonaire, 15 de la pneumonie, 6 de la fièvre des marais, 6 de l'entérite, 4 de la dysenterie, 5 de la diarrhée, 5 de tubes mésentériques, 3 de la bronchite aiguë, 4 de congestion cérébrale, 2 de la fièvre typhoïde, 6 d'affection du cœur.

Age.—Au-dessous d'un an, 14 ; de 1 à 2 ans, 5 ; de 2 à 5 ans, 4 ; de 5 à 10 ans, 2 ; de 10 à 15 ans, 1 ; de 15 à 20 ans, 3 ; de 20 à 25 ans, 12 ; de 25 à 30 ans, 10 ; de 30 à 40 ans, 16 ; de 40 à 50 ans, 8 ; de 50 à 60 ans, 14 ; de 60 à 70 ans, 14 ; de 70 à 80 ans, 10 ; de 80 à 90 ans, 1 ; de 90 à 100 ans, 1 ; 100 ans et au-dessus de 100 ans, 0.

Nationalité—Danois, 1 ; Français, 3 ; Allemands, 13 ; Irlandais, 8 ; Italiens 3 ; Lithuanais, 61 ; Américains (autres que Louisianais), 29 ; natifs des Antilles, 1.

Il est mort 58 personnes du sexe masculin, y compris 30 de couleur ; 61 du sexe féminin, dont 22 de couleur.

Il y a eu 25 décès à l'hôpital de charité, 1 à l'hôpital des personnes aliénées de la petite vérole, 1 à l'infirmerie Touro, 2 à l'asile des aliénés, 1 à la prison de paroisse, 2 à l'autres institutions de charité.

Les coroners ont délivré 18 certificats de décès.

Il y a eu 9 morts-nés, dont 3 de couleur.

Voyageurs arrivés aux principaux Hôtels.

CITY HOTEL.

M Hodgdon et femme, J Hodgdon et femme, mme N T Osborn, mme N Irvin, mme L Dunnagel, Edwards, Mary Mc Donough, Mc Donough, Lewis ; Harry Gray, Bentley, Lee ; W H Goodell, St Louis ; C Rolfe, Stanley Tex ; J B Matthews, Pittsburg ; Mr B Fisher et femme, Boston ; Chas Cooley, Boston, Wyoming ; S A Allen Boston Rouge ; Jno C Sherry et femme, Michigan ; J Powers et femme, Pittsburg Penn ; J L Carter, J W Wigginton, W J Wigginton, Fla ; F M Knowlton, Washington, D C ; M C Mason, New York ; F E Moore, Jacques City, La ; Harry F Goode, Kendrick, Angleterre ; H A Weeks, Louisville ; John Lane ; J S Thompson, L A ; R H L Flam et femme, Chicago ; F Thompson, Charlotte, Caroline du Nord ; J S Smith, Chapel Hill, Tenn ; F R Dawson, Bentson Tenn ; W D Pratt, Ala ; Robert Moss, Indianola, E Clark, Tupelo, W A Cook, J J Lewis, Miss ; C H Sweney, Sr H Hanna Hanks ; S D Herbert, Yazoo, Miss ; Jos W Ny, Marietta, G H Myers, Clar. O ; J J Greenwood Jr, Memphis City, W Johnson, Jonesville, Fla, Franklin, Mrs M Gossert, ville, Geo D Pilcrey, Ste Marie, T D Kent, Tenn et servante, Lee ; C I Coffin, Texas.

Cour criminelle de district.—

A la section A, juge Roman.—J. J. Burmore et E. F. Bayharat se sont reconnus coupables de port d'armes cachées. Ils ont été condamnés à $5 d'amende.

Thomas Casey Jno, et Wm Chittenden ont été condamnés de voies de fait.

William Elliot, accusé de vol, a été acquitté. Le ministère public a renoncé à la poursuite pour voies de fait.

Le ministère public a également renoncé à la poursuite d'Augusto Davis, prévenu de vol, à celle de C. W. Allen, accusé de détournement de fonds.

Le jugement de Tardy Connord et celui de John Delahanty, accusés de voies de fait, ont été remis sans fixation de date.

A la section B, juge Luzenberg.—Il n'y a pas eu de séance.

Cour du recorder Hillemberger.

—Dan Devine, A. F. Martin, F. P. Fallisner, Z. P. Byrhardt, A. Phillips, H. Lawson, Charles Ketchum et John Murray ont été envoyés à la cour criminelle de district, sous prévention de port d'armes cachées.

Félicie Banks, convaincue de n'avoir aucun moyen d'existence, et d'avoir enfreint l'ordonnance 528, qui a trait aux prostitutes, a été condamnée à une amende de $25 ou à trente jours de geôle de police.

Marie Barbary, accusée de s'être enivrée, battue, d'avoir troublé la paix et blessé Lizzie Morris, a été requise de fournir un cautionnement de $650 pour répondre de sa comparution.

Pété Smith, convaincue de s'être enivrée, d'avoir troublé la paix et insulté un agent de police, a été condamnée à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

Lela Perkins, accusée d'ivresse, de bris de paix et d'infraction à l'ordonnance 528; Anne Reilly, convaincue de n'avoir aucun moyen d'existence, et d'avoir enfreint l'ordonnance 528, qui a trait aux prostitutes, a été condamnée à une amende de $25 ou à trente jours de geôle de police.

C. W. Wagner, convaincu d'attaque à main armée, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police. Sur le chef de port d'armes cachées, il a été envoyé à la cour criminelle de district.

John Turner, prévenu de vol ; Chas. Lewis, de voies de fait, ont été requis de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de leur comparution.

Auguste Giraud, accusé d'avoir blessé Austin White, a été envoyé en prison en attendant que le médecin se prononce sur l'état du blessé.

Félicie Benton, accusée d'être dangereuse et suspecte a été condamnée à $25 d'amende ou trente jours de geôle de police.

Hy Cook et Marie Bonman convaincus d'ivresse, de bris de paix et de langage obscène ; Kit Harris, de bataille et de bris de paix—ont été condamnés à $5 d'amende ou dix jours de geôle de police.

Cour du recorder Davey.—

M. M. J. Sheahan remplace provisoirement le recorder Davey.

Geo. Williams, accusé de vol et de voies de fait, a été envoyé en prison en attendant l'interrogatoire. Il n'a pas pu donner un cautionnement de $500.

Alex. Johnson, prévenu d'avoir blessé Charles Bailey, a été envoyé à la même prison, faute d'un cautionnement de $1500.

Israel Winston, accusé d'être entré dans un magasin et d'y avoir commis un vol, a reçu l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures.

Wm Rollinge, convaincu de bris de paix ; James Lanniganz, d'ivresse et de bris de paix—ont été condamnés à $10 d'amende ou dix jours de geôle de police.

John Hehnegan, prévenu de vol de chaud chemin, a dû fournir un cautionnement de $1,000 pour répondre de sa comparution.

Hy Gordon, accusé de vol, a été envoyé en prison en attendant l'interrogatoire. Il n'a pas pu donner un cautionnement de $250.

Elections de directeurs de compagnies d'assurances.—

Les résultats dont les noms suivent ont été élus hier :

As New Orleans Insurance Association : MM.

Henry Abraham,	J S Lanaux,
P Lanaux,	A Lambert,
E M Scott,	Th Belsen,
J P Zatarain,	Thomas Wills,
Hy Trémoulet,	Dan'l Wendling,
E W Huntington,	G Lanaux.

As New Orleans Insurance Company : MM.

Jules Aldigé,	H Gally,
Theo Brierre,	Chs Ledoux,
W A Bell,	Pierre Pouis,
Ant Carrère,	A Schröder,
Chs T Dugazon,	Chs H Schmidt,
D Fatjo	J Tayon.

Chambre des Représentants.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi et 61 membres répondent à l'appel.

M. Heidenheim présente une résolution pour déclarer les nécessités de l'Etat et pour consacrer une clause pour la milice aux frais de l'Etat.

Le bill No 46, pourvoyant aux frais de la présente session extraordinaire, est alloué $10,000 pour la Chambre et $3540 pour le Sénat, est adopté par 62 contre 1.

M. Mandely présente un bill pour placer le fonds d'intérêt en bons des Etats-Unis. Référé au comité des voies et moyens.

M. Heidenheim demande que la Chambre procède à l'élection d'un bureau d'impression.

Les candidats nommés sont MM. Bulger, Seay, Kavanagh, Allain, Robertson et Chrétien. Bizet, M. Seay 49, Robertson 33, et Chrétien 46.

La Chambre se forme en comité général et reprend la discussion du bill de Hennessy sous la présidence de M. Cavanagh.

Quand la section 6, substitut rapporté par le comité à la section du bill, est lue, concernant la taxe sur les affaires de cotton et de sucre, les factoreie, les grands manufacturières, etc.

M. Richardson favorise une diminution, attendu que la taxe est de beaucoup supérieure des affaires et que la Constitution dit que les taxes doivent être égales et uniformes.

MM. Cosgrove et Ogden s'en réfèrent au bill de licence présenté par M. Richardson, au commencement des vingt jours de la session extraordinaire, et qui favorisait des taxes plus élevées que celles qui sont dans le substitut à la section 6.

La section, disent-ils, a été acceptée par le comité des trois Bouches ; ils demandent que les deux plus basses chiffres soient ajoutées pour de plus petites affaires dans la même branche, afin de les faire payer moins que des affaires plus grandes. Ce qui a été accepté par le comité des voies et moyens.

M. Seay dit que sans la section 6 une seconde section n'aurait pas été appelée attendu que le bill aurait été adopté il y a plusieurs jours, signé par le gouverneur et promulgué comme loi. M. Seay appuyera les amendements du comité.

M. Richardson objecte à la taxe de $1000 sur les hangars à coton, comme étant excessive.

M. Ogden, de Bossier, remarque que cette riche corporation ne paye l'année dernière que $150, bien qu'elle demande un dividende de 16 pour cent et fit un bénéfice clair et net de $25,000 à $30,000. On peut la donner payer facilement $1000.

Les bar rooms (buvettes) sont rangées dans le bill pour une taxe de $750 à $100 par an. Ce dernier montant a été présenté comme compromis ; c'est la taxe des plus petits bar rooms ; la taxe originale du bill étant $150 et les membres de la ville déclarant qu'elle soit réduite à $50, dans les établissements où les liqueurs sont vendues en moins grande quantité qu'une pinte.

A 5 heures, le comité général lève la séance et rapporte progrès. Toutes les substitutions faites par le comité des voies et moyens sont adoptées avec de très légères amendements, après quoi la Chambre s'ajourne à mardi, à midi.

Assaut d'armes.—Parmi les personnes qui [illegible] se vanter d'avoir été favorisé [illegible] le jour où elles ont fait appel au [illegible] ne peut compter le nombre [illegible] M. Marc Sauvalle, au moment où devait commencer l'assaut d'armes qu'il donnait à la Salle de l'Union Française, le jour de Noël, toutes les cataractes du ciel semblaient s'être ouvertes pour inonder la Nouvelle-Orléans. Il était vraiment être un amateur acharné de l'escrime pour se hasarder hors de chez soi par un temps pareil. Aussi assistait-il peu de monde à cette intéressante séance.

Quelques unes des personnes qui avaient promis d'y prendre une part active, n'avaient même pu s'y rendre. Néanmoins, l'assaut a vivement excité la curiosité des amateurs et souvent provoqué leurs applaudissements.

M. Marc Sauvalle est un tireur habile, plein de vigueur, de finesse et d'agilité. On montait dans son jeu, brillant et serré tout à la fois, un excellent élève de la célèbre école de Saumur.

Il a trouvé un adversaire digne de lui dans M. Lasserre, son ancien camarade de la même école, que nous n'avions pas l'honneur de connaître comme tireur. M. Lasserre a fait de véritables prouesses dans un lutte avec M. Sauvalle, et tous les deux ont été salués par les bravos des assistants.

Nous avons pu également applaudir un jeune créole, M. B. S. Thézard, qui possède, lui aussi, de remarquables qualités, et tient déjà une des premières places parmi nos plus habiles tireurs orléanais. Nous espérons que M. Marc Sauvalle, si cruellement maltraité, cette fois, par le mauvais temps, prendra bientôt sa revanche et nous donnera un second assaut dans des circonstances plus favorables.

Dîner de Noël au City Hotel.

—Suivant leur gracieuse et louable habitude, MM. Mumford et Watson, propriétaires de City Hotel, avaient envoyé à la rédaction de l'*Abeille*, une invitation à un dîner de gala, qu'ils offrent chaque année, à la presse de la Nouvelle-Orléans.

Nous n'oublierons pas d'analyser les mérites de ce festin somptueux, digne en nous points de Lucullus de cet autre célèbre gourmet Apicius, lequel dépensa, dit-on, 100 millions de sesterces, pour satisfaire sa passion gloutonne. Nous ne tenterons pas non plus de compiler nous s'imitons.

Sur la nappe blanchoyant du linge, s'étaient les cristaux et les fleurs, parmi les mets les plus variés, les plus délicats, les plus savoureux. Chefs-d'œuvres d'un chef de cuisine maître en son art, et français, bien entendu.

On prétend qu'un cuisinier qui renonce à un mets savoureux, oublié depuis des siècles, fait plus pour le bonheur du genre humain, que l'archéologue qui restaure un parthénon. Celui du City Hotel, peut donc être fier à bon droit. Tout était délicieux, exquis. Nous regrettons cependant que son nom nous échappe, car il mérite d'être transmis à la postérité.

Le cave a concouru brillamment, aux splendeurs du festin. Le confortable pomard, le chambertin meilleur, le joyeux champagne, ont coulé à flots. Quelle enivrante ivresse de vins dans cette cave ! Les meilleurs crus, des provenances les plus authentiques s'y disputent la palme ; c'est le rendez-vous de l'élite des vins, de ces vins si finement parfumés, qu'on en mettrait sur son mouchoir. Cet incomparable breuvage donnent l'esprit, la chaleur de cœur et la santé.

Une foule de garçons empressés, polis, admirablement stylés par le maître d'hôtel, M. Lassey, homme de goût et de tact, prévenant pour son affabilité et un courtoisie, nous ont servi avec une habileté et une rapidité vraiment parallèles. Nous prions d'accepter nos compliments pour la discipline de ce petite armée.

Mettons, toutefois un frein, à la loquacité de notre estomac reconnaissant, et donnons le menu qu'on'avait mis à office, imprimé sur une carte élégante :

Oysters on the half shell.
Soup.
Green Turtle, Julienne.
Fish.
Tenderloin Trout, Tartare Sauce, Boiled Sheepshead, Anchovy Sauce.
Entrees.
Tenderloin Beef Larded, Washington Sauce, Ar-[illegible] Cold Dishes.
Roast Turkey Truffle, with Jelly, Game Pate à l'Amérieaine, Tongue Pickled, with Celery.
Oysters in Aspic Jelly.
Roasts.
Rib de Veau Piqué à la Financière, Suprême of Chicken à la Bella Vue, Saint of Ground, with Olives, Lamb Cutlets in papier à la Milanaise, Venison Tenderloin Beef à la Perigord, Pigeons à la Royale.
Rib of Beef, Turkey Stuffed with Oysters, Stuffed Young Pig.
Game.
Wild Turkey, Cranberry Sauce, Roast Mallard Duck, Hazelnut or Venison with Currant Jelly, Quail, Snipe on Toast.
Vegetables.
Green Peas, Boiled Irish Potatoes, Mashed Potatoes, Sweet Potatoes, Boiled Turnips, Rice, Cauliflower, Celery, Cauliflower, Asparagus, Lettuce.
Cold Dishes.
English Plum Pudding, Brandy Sauce, Mince Pies, Lemon Pies, Assort d Cakes, Nougat Candy, Vanilla Ice Cream.
Chocolate Ecrasé.
Dessert.
Oranges, Bananas, Apples, Grapes, Raisins, Pecans, Almonds, Filberts, Brazil Nuts, English Walnuts, Pilberts, Figs.
Coffee.

Nous sommes sortis enthousiasmés par l'ordre admirable, et le confortable qui règnent dans le City Hotel.

Grand merci à MM. Mumfort et Watson de leur délicieux et vraiment merveilleux festin.

Nous recommandons vivement le City Hotel, aux fins dégustateurs. Les gourmets qui aiment le manger de haut goût, les personnes qui recherchent le bien-être et la fine cuisine, ne manqueront chez d'autre rendez-vous ; ils y seront d'ailleurs servis au-delà de leurs souhaits.

Paragraphes.—Hier, à midi et demi, le privilège de construire un chemin de fer (voie double), de la limite des paroisses d'Orléans et de Jefferson, de la rue Madison, Algier, à l'Avenue de l'Atlantique, par la rue Patterson, et le long du fleuve à la rue de Londres, à Tunisburg,—a été vendu, aux enchères publiques, dans la salle du Conseil de ville. Le seule proposition a été celle de M. Wm. Bogel, qui a offert cent cinquante piastres. Le privilège lui a été adjugé, mais sujet à l'approbation des autorités municipales.

—Wm. Keller est tombé sur un trottoir, dans la rue St Charles, près Canal ; il a reçu plusieurs contusions à la tête. On l'a transporté chez lui, au coin des rues Perdido et Johnson.

—Hugo Lazarus, âgé de vingt-sept ans, a été renversé par une locomotive du chemin de fer Morgan, près de Kerstilleville ; les roues lui sont passées sur les jambes au dessus du genou. On l'a transporté à l'hôpital de Charité de notre ville. Son état est grave.

—Plusieurs enfants jouaient avec de la poudre, à l'encoignure Palmyre et Claiborne ; ils y ont mis le feu, un d'eux, Jules Lamare, a été grièvement brûlé aux mains.

—Une rixe a eu lieu, coin des rues Port et Morales, entre Wm. Moore et Mme Elisabeth Strobond ; Moore a étiqueté Mme Strobond et l'a frappée plusieurs fois à la tempe.

—Austin White, c, Charles et Auguste Giraud, blancs, se sont battus, au magasin d'épiceries du coin des rues Morales et Bagatelle ; Charles Giraud s'est armé d'un couteau de fromage et en a frappé White au côté droit. White a reçu les soins du Dr Bérot, qui a déclaré la blessure grave. La rixe est survenue à la suite du refus de White de payer un verre de whisky. Charles s'est constitué prisonnier, hier matin, à dix heures. Giraud a été arrêté.

—Une lampe remplie d'huile de kérosine a fait explosion chez M. T. Callijas, à Algier ; on essayant d'éteindre les flammes, M. Calijas a eu les mains légèrement brûlées.

—Henri Woods